

Compte financier unique 2025

Rapport de présentation

Le présent document constitue le premier rapport de compte financier unique (CFU) de la collectivité, en remplacement du compte administratif (CA) et du compte de gestion (CG) précédemment produits séparément. À partir de l'exercice 2025, la Ville de Bourg-en-Bresse adopte en effet ses comptes sous cette nouvelle forme, qui repose sur un document unique partagé entre l'ordonnateur, qui établissait jusqu'alors le compte administratif, et le comptable public, en charge du compte de gestion. Cette évolution s'inscrit dans une démarche nationale de simplification et de modernisation de la gestion publique locale : elle vise à faciliter la procédure, notamment dans sa dimension dématérialisée, et à éviter les redondances entre deux documents qui présentaient jusqu'ici des informations largement similaires.

Pour autant, cette évolution reste essentiellement formelle. Le CFU reprend l'ensemble des données déjà présentées dans le CA et le CG, tous deux présentés au Conseil municipal, tout en les consolidant dans un document plus lisible et cohérent. Il intègre également des éléments à caractère patrimonial retracés dans la comptabilité du comptable public. Le principe de séparation entre l'ordonnateur et le comptable est pleinement réaffirmé, chacun conservant ses rôles et responsabilités respectifs.

Enfin, le CFU s'inscrit dans le même calendrier et selon les mêmes principes que le compte administratif : il retrace les mouvements effectifs des dépenses (mandats) et des recettes (titres), au regard des prévisions inscrites au budget par chapitre, et doit être adopté avant le 30 juin. Les repères d'analyse et les équilibres financiers demeurent donc inchangés, garantissant une continuité dans la lecture des données financières.

Sommaire

SYNTHESE	4
BUDGET PRINCIPAL VILLE	12
1.1. DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	13
1.1.1. CHARGES A CARACTERE GENERAL (chapitre 011).....	13
1.1.2. CHARGES DE PERSONNEL (chapitre 012)	14
1.1.3. AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65).....	14
1.1.4. CHARGES FINANCIERES (chapitre 66)	15
1.1.5. CHARGES EXCEPTIONNELLES (chapitre 67) ET ATTENUATIONS DE PRODUITS (chapitre 013).....	15
1.2. RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	16
1.2.1. PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES (chapitre 70)	16
1.2.2. FISCALITE LOCALE, IMPOTS ET TAXES (chapitres 731 et 73)	16
1.2.3. DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 74).....	17
1.2.4. AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (chapitre 75).....	18
1.2.5. PRODUITS EXCEPTIONNELS ET REPRISES SUR PROVISIONS (chapitres 77 et 78)	19
1.2.6. ATTENUATION DE CHARGES (chapitre 013).....	19
2.1. ANALYSE PAR CHAPITRE DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	20
2.1.1 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES A DES TIERS (chapitre 204) : 697 K€	20
2.1.2 AUTRES IMMOBILISATIONS : immobilisations corporelles et incorporelles (études, acquisitions, installations et travaux : chapitres 20, 21 23, 26 et 27)	20
2.1.3 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (chapitre 16)	21
2.1.4 TRAVAUX REALISES POUR LE COMPTE DE TIERS.....	21
2.2 ANALYSE PAR CHAPITRE DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	22
2.2.1 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (chapitre 10).....	22
2.2.2 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (chapitre 13).....	22
2.2.3 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (chapitre 16)	23
2.2.4 REMBOURSEMENT DE TRAVAUX REALISES POUR LE COMPTE DE TIERS.....	23
BUDGET AERODROME	24
BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT	26
BUDGET LOTISSEMENTS	28
BUDGET SERVICES FUNERAIRES	29
BUDGET ENERGIES RENOUVELABLES	30

SYNTHESE

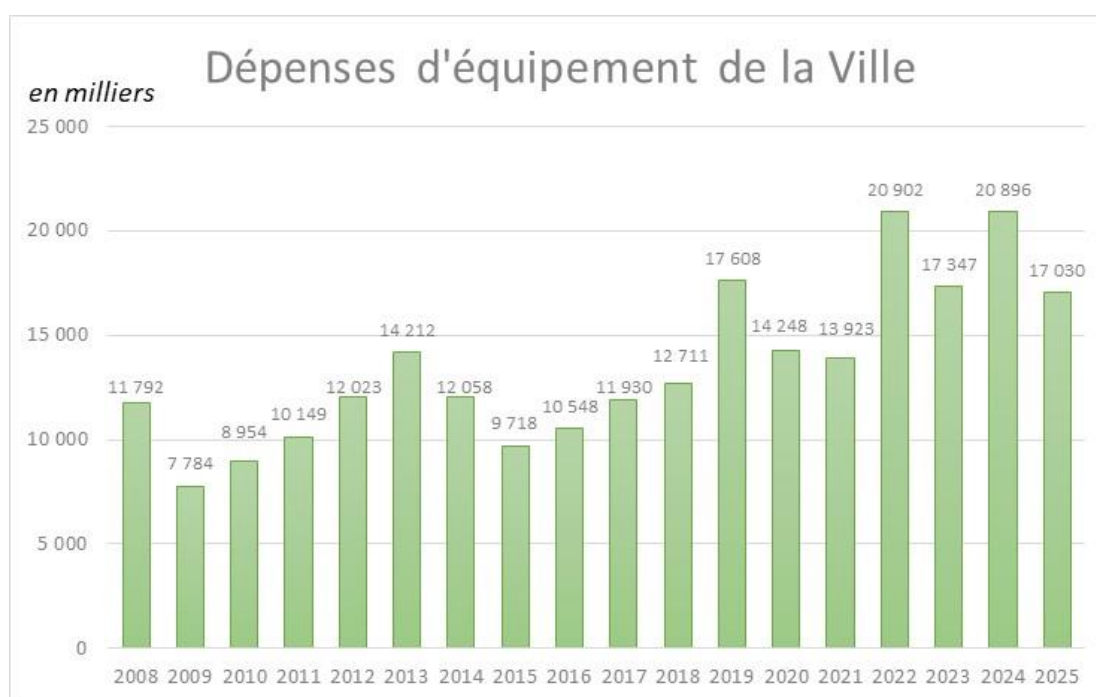
Le compte financier unique 2025 témoigne d'un exercice satisfaisant sur le plan financier, avec une épargne brute qui se maintient à 10,4 M€ (+ 1,4 M€), et une capacité de désendettement inférieure à 5 ans. Ces ratios traduisent des choix de gestions réalisés depuis maintenant plusieurs années.

Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que cette photographie de nos comptes au 31 décembre 2025 s'inscrit dans une conjoncture marquée par de fortes incertitudes. Celles-ci se traduisent directement par la hausse de certains postes, et notamment la masse salariale marquée par l'augmentation des cotisations employeur à la CNRACL, mais aussi des baisses, parfois significatives. Principal poste à la baisse, les dépenses énergétiques reculent de 467 K€, après une baisse de 829 K€ en 2024, qui faisait elle-même suite à une très forte hausse de 1,5 M€ en 2023. Cela traduit à la fois les efforts réalisés par la Ville – avec notamment des programmes d'investissement massifs dans l'isolation thermique de bâtiments, l'évolution de l'éclairage public ou bâtementaire ou encore l'électrification de la flotte de véhicules – et des évolutions conjoncturelles qui restent très fortes dans le contexte géopolitique actuel.

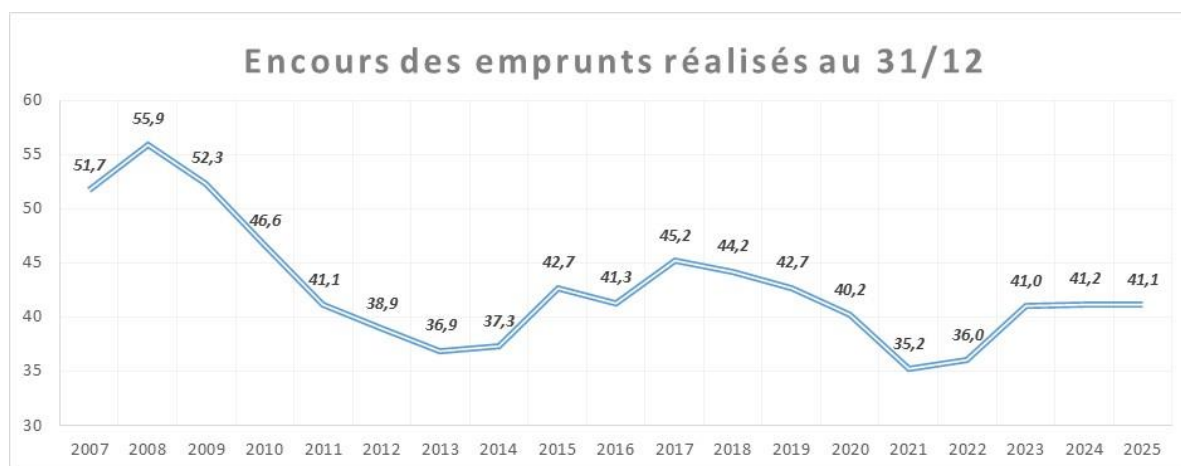
Côté recettes, il faut noter une évolution de certaines recettes fiscales, notamment la revalorisation des bases foncières (+ 754 K€ sur la taxe foncière bâtie), bien que certaines taxes connaissent également des diminutions comme la Taxe d'habitation sur les logements vacants (- 342 K€). La taxe additionnelle sur les droits de mutation à titre onéreux (DMTO), qui avait connu en 2024 une baisse très significative de son produit (- 1 M€ soit - 45 %) du fait du retournement du marché immobilier, enregistre cette année une légère reprise de + 157 K€.

Cette solidité financière a permis en cette dernière année de mandat de poursuivre et de mener à leur terme des investissements structurants pour la Ville. Les dépenses d'équipement, de 17 M€, sont en diminution par rapport aux dépenses réalisées en 2024 (21 M€) conformément aux orientations du budget primitif pour 2025, mais restent bien au-dessus de la moyenne des années précédentes. Ces projets, dont la plupart sont marqués du sceau de la transition écologique, contribuent directement à l'amélioration du cadre de vie de tous les Burgiens.

NPNRU Pont des chèvres 1,1 M€	Rénovation énergétique des groupes scolaires Jarrin, Brou, Daudet, Peloux 3,0 M€	Rénovation Notre-Dame 2,2 M€
Extension de la Tannerie (avances) 600 k€	Renaturation de l'Allée de Challes 635 k€	Aménagement urbain boulevard Charles de Gaulle 877 k€
Débitumisation et rénovation des cours d'écoles 244 k€	Végétalisation de l'espace public 210 k€	Autres travaux sur bâtiments (dont amélioration énergétique) 2,1 M€
Modernisation éclairage public 537 k€	Voiries, trottoirs, ouvrages d'art 1,6 M€	Véhicules (dont verdissement) 900 k€



En dépit de ce haut niveau d'investissement, le maintien d'une épargne brute solide ainsi que des recettes d'investissement record (7,3 M€) ont permis de limiter au maximum le recours à l'emprunt, avec l'encaissement de seulement 4 M€ de recettes d'emprunt. Ainsi, en 2025, cet endettement a été sensiblement similaire à celui du remboursement de l'emprunt, permettant une stabilisation de l'encours de dette à 41,1 M€.



Cette bonne santé financière est un véritable gage de sérénité pour la Ville de Bourg, bien qu'elle témoigne d'un équilibre tendu entre les dépenses et les recettes. Les choix réalisés ces dernières années (limitation de la hausse des dépenses de fonctionnement face à l'inflation et affectation des recettes exceptionnelles à la diminution de l'emprunt) ont permis de maintenir les comptes de la Ville à l'équilibre. Cette situation financière saine se révélera déterminante pour aborder les prochaines échéances budgétaires avec solidité, comme ce fut le cas lors des BP 2025 et 2026, dans un contexte de pressions de plus en plus fortes pour faire participer davantage les collectivités au redressement des comptes publics.

Grands indicateurs financiers du compte financier unique 2025

Évolution des recettes, des dépenses réelles de fonctionnement et de l'épargne :

Les dépenses réelles de fonctionnement se stabilisent à leur niveau de 2024 grâce un encadrement très strict de leur évolution, en particulier la baisse notable du chapitre des charges à caractère général et la hausse modérée des charges du personnel.

En matière de recettes réelles de fonctionnement (hors produits de cession), l'évolution globale est de + 2 % (+ 1 430 K€), elle se traduit de manière différenciée entre ses principales composantes du fait de transferts liés soit à des changements comptables soit à des décisions d'exonérations fiscales par l'Etat qui impactent en négatif les recettes de fiscalité directe mais augmentent le poste des compensations.

Ces deux mouvements entraînent une hausse de l'épargne brute à un niveau supérieur à celui de 2024 (10,4 M€ contre 9 M€).

La capacité d'autofinancement permet ainsi de couvrir le remboursement annuel de la dette en capital, qui s'établit en 2024 à 4,1 M€.

Effort d'équipement et son financement :

Les dépenses d'équipement se maintiennent en 2025 à un niveau élevé (17 M€), marquant toutefois un ralentissement après les niveaux record atteints à la fois en 2022 et 2024 (21 M€).

Ce niveau de réalisation en dépenses d'équipement s'explique par l'avancement des projets structurants du mandat et est rendu possible par un autofinancement conséquent ainsi que par un record dans les subventions obtenues par la Ville. Ces dernières s'élèvent à 7,3 M€ en 2025, contre 3,6 M€ en 2024.

Endettement :

L'emprunt réalisé en 2025 pour 4 M€ étant quasi équivalent au remboursement annuel du capital de la dette (réalisé à 4,1 M€), l'encours consolidé de la dette de la Ville se stabilise à un niveau équivalent à celui de fin 2024 et fin 2023 (41,1 M€).

Cet encours représente un montant inférieur à 1 000 € par habitant, en dessous de la moyenne nationale de la strate en 2024.

La capacité de désendettement passe de 4,6 années à 4,0 années, traduisant la stabilisation de l'encours de dette et la hausse de l'épargne brute. Ce niveau reste très satisfaisant, bien en-dessous du seuil d'alerte légal fixé à 12 ans.

Compte financier unique 2025 vers la transition écologique

Depuis le budget primitif 2021, les dépenses de la Ville sont analysées à travers le prisme de leurs incidences sur l'environnement. Le compte financier unique 2025 est l'occasion d'attester de la réalisation des crédits prévus en faveur de l'environnement et de la transition écologique, et de constater l'évolution de la répartition des dépenses de la Ville à ce titre.

Une méthodologie consolidée qui continue de s'affiner au fil des exercices

L'examen de l'exécution 2025 se fonde sur les mêmes critères et selon les mêmes catégories qui ont été utilisées au budget primitif. Le périmètre est également identique : l'ensemble des dépenses de la Ville.

8 critères pour évaluer l'impact environnemental



- Diminuer les **consommations d'énergie** et/ou réduire les émissions de **Gaz à Effet de Serre** ;
- Augmenter la production d'**énergies renouvelables** ;
- Préserver la **biodiversité** ;
- Réduire l'utilisation de l'**eau** ;
- Préserver la **qualité de l'air** extérieur ou/et intérieur ;
- S'adapter au **dérèglement climatique** ;
- Développer l'**économie circulaire** ou de fonctionnalité ;
- Consommer du **foncier naturel**.

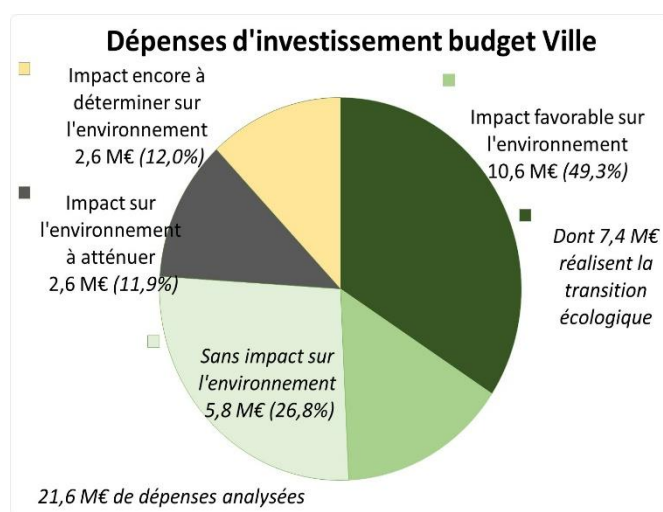
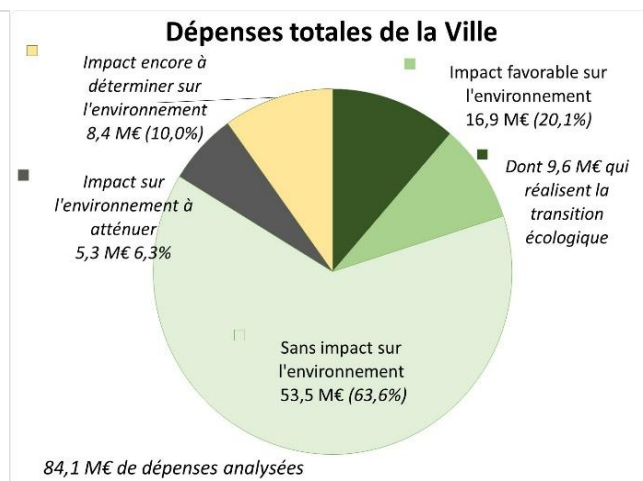
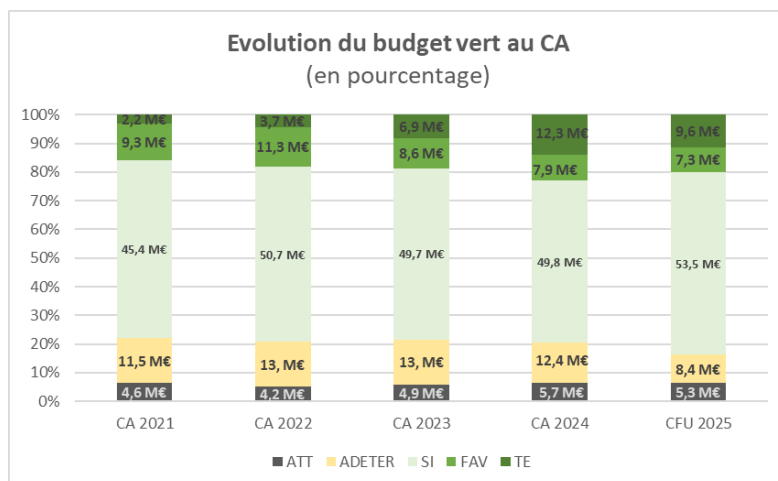
5 catégories pour classer les dépenses

Réalise la transition écologique	• Dépense qui contribue à changer le modèle de développement, atteindre la neutralité carbone, restaurer l'environnement
Impact sur l'environnement favorable	• Dépense qui préserve et améliore la situation de l'environnement, réduit les émissions de gaz à effet de serre
Sans impact pour l'environnement	• Dépense n'ayant ni impact favorable ni défavorable sur l'environnement
Impact sur l'environnement à atténuer	• Dépense dont le bilan pour l'environnement est défavorable et à limiter autant que possible
Impact sur l'environnement encore à déterminer	• Dépense dont le contenu n'est pas suffisamment connu • Dépense dont l'analyse environnementale est à approfondir

Le CFU 2025 permet de confirmer l'engagement constant de la Ville vers la transition écologique

Le CFU 2025 vient confirmer les efforts réalisés les années précédentes. En effet, les dépenses produisant des effets bénéfiques pour la transition écologique s'élèvent à 16,9 M€, soit 20,1% des dépenses globales de la Ville. Si ces dépenses sont en baisse en valeur absolue par rapport à 2024 (20,2 M€ soit 22,9 %), qui avait été une année exceptionnelle en investissement, elles restent à un niveau bien supérieur à celui des années précédentes (15,5 M€ soit 18,6 % en 2023 et 14,9 M€ soit 18 % en 2022).

Parmi ces crédits, 9,6 M€ contribuent directement à réaliser la transition écologique. Là encore, ce poste connaît un léger recul par rapport à 2024 mais reste à un niveau très élevé par rapport aux exercices précédents (3,7 M€ en 2022, 6,9 M€ en 2023 et 12,3 M€ en 2024).



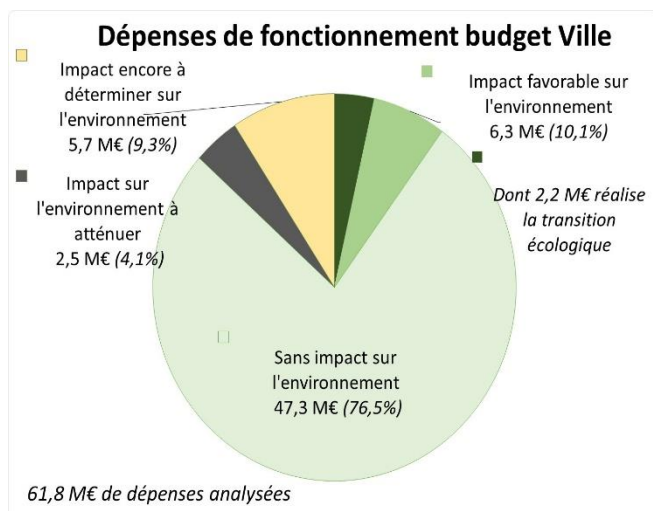
L'année 2024 avait été exceptionnelles du point de vue de l'investissement, avec 22 M€ de réalisations dont 55 % de dépenses favorables à l'environnement. Cette situation s'expliquait par de nombreux projets particulièrement structurants sur le sujet visant à réduire nos impacts sur le changement climatique, tout en adaptant la Ville de Bourg pour affronter les crises à venir.

En 2025, les dépenses d'équipement ont enregistré un léger recul tout en se maintenant à un niveau particulièrement élevé (17 M€). Malgré la fin de plusieurs investissements structurants en 2024, la proportion des dépenses favorables à l'environnement s'est maintenue à un niveau élevé de 49,1 % contre 41,9 % en 2023.

Parmi les projets réalisés en 2025, on retrouve notamment :

- Rénovation énergétique et éco-conception des bâtiments : groupes scolaires (derniers paiements pour Jarrin et Brou, mais surtout Daudet et Peloux), rénovation de la Tannerie (versement des avances aux entreprises) pour la partie concernant l'isolation thermique, ou encore divers travaux d'isolation, d'éclairage et sur les équipements de ventilation. L'importance du budget qui y est consacré traduit clairement l'enjeu de la maîtrise de la facture énergétique, la volonté de lutter contre les gaz à effet de serre, l'utilisation et le recours croissant aux matériaux et énergies renouvelables, allant également de pair avec le bien être des usagers de ces établissements ;
- Mobilités douces : aménagement urbain du Boulevard Charles de Gaulle comprenant une piste cyclable bidirectionnelle, Allée de Challes ;
- Nature en Ville : renaturation de l'allée de Challes, végétalisation des espaces publics, débitumisation des cours d'écoles, Parc de la Madeleine, Parc urbain Nelson Mandela aux Vennes ;
- Modernisation de l'éclairage, aussi bien concernant les bâtiments que l'éclairage public ;
- Electrification de la flotte avec l'acquisition de plusieurs véhicules.

Les dépenses à atténuer, si elles sont en baisse dans la section d'investissement (4,1 % contre 7 % en 2024 et 9,4 % en 2023), sont encore présentes notamment dans les domaines de la voirie et des travaux lourds sur les bâtiments. Il est à noter que la dimension environnementale est intégrée dans tous les domaines d'intervention de la Ville, au travers de la recherche de pratiques, de fournitures et de matériels plus écologiques et plus durables.



Côté fonctionnement, les principaux efforts menés par la Ville concernent :

- Les achats d'énergie verte à haute qualité environnementale, qui représentent plus de 20 % des achats d'énergie contre 11 % en 2023 ;
- La restauration scolaire, avec la recherche d'une alimentation locale et issue de l'agriculture biologique dans les cantines de la Ville ;
- Les achats du magasin, dont 55 % sont favorables ou réalisent la transition ;
- Le service des Espaces verts, qui permet l'entretien et l'épanouissement des surfaces végétalisées, qui augmentent fortement du fait des investissements réalisés.

Dans le même temps, les dépenses dont l'impact reste à déterminer reculent, passant de 12,4 % à 8,4 % signe que la méthodologie du budget vert déployée par la Ville de Bourg permet chaque année d'affiner la notation des dépenses mises en œuvre.

BUDGET CONSOLIDE (ville et budgets annexes)

L'arrêt des comptes au 31 décembre 2025, pour l'ensemble des budgets (budget principal et budgets annexes aéroport, parcs de stationnement, lotissements, services funéraires et énergies renouvelables), se présente comme suit :

RESULTAT

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes	77 636 320,78	Recettes	29 664 798,01
Dépenses	71 040 430,89	Dépenses	26 481 710,72
= RESULTAT COMPTABLE	+ 6 595 889,89	= SOLDE D'EXÉCUTION	+ 3 183 087,29
+ résultat antérieur reporté	+ 3 532 129,46	+ solde antérieur reporté	- 6 739 798,24
= résultat net	+ 10 128 019,35	+ solde des restes à réaliser	- 389 754,29
RESULTAT A AFFECTER	+ 10 128 019,35	BESOIN DE FINANCEMENT	- 3 946 465,24

BUDGET PRINCIPAL VILLE

Vue d'ensemble

RESULTAT

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes	73 489 405,43	Recettes	26 180 512,74
Dépenses	66 933 824,25	Dépenses	22 934 152,89
= RESULTAT COMPTABLE	+ 6 555 581,18	= SOLDE D'EXÉCUTION	+ 3 246 359,85
+ résultat antérieur reporté	+ 1 000 000,00	+ solde antérieur reporté	- 6 329 060,09
= résultat net	+ 7 555 581,18	+ solde des restes à réaliser	- 319 034,97
RESULTAT A AFFECTER	+ 7 555 581,18	BESOIN DE FINANCEMENT	- 3 401 735,21

Le résultat global cumulé après couverture du besoin de financement fait apparaître un disponible de 4,2 M€.

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses **totales** (hors cessions et virement vers la section d'investissement) de la section de fonctionnement comprenant les dépenses réelles et les dépenses d'ordre, s'élèvent à 66 848 002,13 € en réalisation, pour une prévision de 70 117 415 €, soit un taux de réalisation satisfaisant de 95,3%.

1.1. DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles (qui se traduisent par des décaissements de liquidités) se maintiennent globalement à leur niveau de 2024 (à +3 K€).

Cette stabilité traduit cependant des évolutions différenciées à la hausse ou à la baisse selon les chapitres, dont le détail est exposé ci-dessous

ANALYSE DES DEPENSES PAR NATURE

1.1.1. CHARGES A CARACTERE GENERAL (chapitre 011)

Elles s'élèvent à 13 521 847,48 €, représentant 21,8 % du total des dépenses de fonctionnement, et sont réalisées à hauteur de 98 % (96 % en 2024 et 95,8 % en 2023).

Leur évolution à la baisse (- 638 K€, soit - 4,5 %) est principalement imputable aux facteurs suivants :

- ✓ Le poste énergie (électricité, gaz, chauffage urbain, combustibles et carburants) qui diminue pour la deuxième année consécutive de - 467 K€, soit - 14 % (rappel : - 829 K€ en 2024, après la forte hausse de 2023 de 1 508 K€). Il passe, en effet, de 3 312 K€ en 2024 à 2 846 K€ en 2025. Cela constitue toutefois un niveau qui reste élevé par rapport aux montants connus avant covid (2,6 M€ en 2018 et 2019) alors même que les consommations réelles ont fortement diminué depuis.

Cette tendance favorable s'explique notamment, et comme l'an dernier, par la baisse du prix de l'énergie (gaz, électricité, carburant), ainsi que par une réduction des consommations. Cette dernière résulte de mesures d'économies volontaristes et pérennes, telles que les travaux d'isolation et de rénovation des bâtiments municipaux, l'optimisation de l'éclairage public et une gestion plus efficiente du parc automobile ville (électrification de la flotte).

Cette évolution intervient malgré des conditions climatiques plus rigoureuses en 2025.

- ✓ L'absence en 2025 de la biennale ZOA contribue également à la baisse des charges à caractère général.
- ✓ Les charges de location reculent également (- 106 K€), notamment en raison de la fin du prêt immobilier de la résidence Jean Monnet (- 66 K€), et de l'acquisition du Gymnase de la JL, auparavant loué (- 33 K€).

Enfin, malgré une politique volontariste visant à contenir l'évolution de ce poste, certaines hausses sont observées. Elles concernent principalement les charges relatives à l'entretien et à la maintenance des équipements, en lien avec l'augmentation du coût des pièces ou du nombre d'interventions, notamment pour le parc des véhicules (+ 46 K€) et les travaux réalisés pour les concessionnaires pour + 42 K€ (et remboursés par ceux-ci, voir chapitres de recettes page 16).

1.1.2. CHARGES DE PERSONNEL (chapitre 012)

Elles s'élèvent à 40 056 474,69 € en 2025.

Leur évolution modérée de + 1,9 % (soit + 734 K€) couvre les habituelles augmentations statutaires liées au glissement vieillesse-technicité (progression d'échelons, avancements de grade et évolutions de cadres d'emplois), du SMIC, les effets du protocole de pouvoir d'achat 2025 signé en mai 2024 (voir rapport d'orientation budgétaire pour 2025).

Surtout, l'année 2025 est marquée par la première hausse de la cotisation employeur à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL). Cette caisse, qui gère les retraites d'environ 1,3 million d'agents de la fonction publique territoriale et hospitalière, se trouve en situation de déficit depuis plusieurs années. Cette situation s'explique notamment par le vieillissement de la population, mais principalement par la « compensation démographique » qui lui est imposée visant à soutenir d'autres caisses de retraites également déficitaires, pour une ponction de l'ordre de 80 à 100 Mds € depuis 1974.

La Loi de finances de la sécurité sociale (LFSS) pour 2025 a mis en place une hausse pluriannuelle du taux de la cotisation des employeurs à la CNRACL, à raison de 3 points par ans pendant 4 ans. En cette première année d'application en 2025, cette hausse a généré un surcoût de 460 000 €, expliquant près des deux tiers de l'évolution de la masse salariale constatée par la Ville. En 2026, cette mesure devrait coûter quelques 500 000 € supplémentaires à la Ville, soit un surcoût total de près d'un million d'euros par rapport à 2024.

La prime pouvoir d'achat versée uniquement en 2024 (250 K€, non reconduite en 2025) et l'effet Noria (recrutements de jeunes professionnels en remplacement de départs à la retraite) participent à modérer l'évolution très surveillée de ce chapitre.

Les effectifs de la Ville restent inchangés.

1.1.3. AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (chapitre 65)

Ce poste, qui représente 11,5 % du total des dépenses de la section de fonctionnement, s'élève à 7 106 988,01 €. Il évolue à la baisse (- 4 % soit - 294 K€).

Cette diminution est marquée sur les grandes composantes de ce poste :

Les subventions versées aux organismes privés et associations, première composante de ce chapitre, sont réalisées pour un montant global de 2 813 424,99 €. Elles diminuent de 165 K€ principalement en raison de l'impact, en année pleine (- 110 K€), du changement du dispositif d'hébergement des jeunes sportifs mis en œuvre depuis la rentrée 2024 par les clubs.

Hors cas particuliers, les autres subventions se maintiennent à leur niveau de 2024.

La subvention versée à l'EPCC Théâtre (935 623 €), est en baisse de 75 K€, compte tenu de la montée progressive de la subvention versée par Grand Bourg Agglomération, conformément à la convention pluriannuelle.

Les autres subventions de fonctionnement concernent principalement **la subvention versée au CCAS** (1 600 K€), qui reste stable (- 20 K€).

Outre les subventions, les principales évolutions de ce chapitre concernent notamment :

Les redevances versées aux fermiers et délégataires qui sont réalisées pour 320 504,50 € (+ 23 K€) conformément aux termes des conventions passées avec l'AGLCA et la SMAC notamment.

Les **admissions en non-valeur et créances éteintes** (230 073,07 €) qui évoluent de - 142 K€ après des régulations effectuées en 2024 à la demande du service de gestion comptable de Bourg-en-Bresse

1.1.4. CHARGES FINANCIERES (chapitre 66)

Les charges financières, comprenant à la fois la dette directe de la Ville et la dette indirecte de la SPL OSER, diminuent de 136 K€ (après une hausse en 2024 de 176 K€).

Dans le contexte 2025 de stabilisation de l'encours de dette, cette baisse est surtout liée à la baisse du taux du livret A, qui est passé de 2,4 % à 1,7 % et à la baisse des intérêts courus non échus. En effet, la Ville a pu bénéficier ces dernières années de plusieurs emprunts auprès de la Banque des Territoires à des taux extrêmement intéressants assis sur le Livret A et accordés aux seuls projets de transition écologique.

1.1.5. CHARGES EXCEPTIONNELLES (chapitre 67) ET ATTENUATIONS DE PRODUITS (chapitre 013)

Le montant de ce poste est réalisé pour 364,6 K€ (27 K€ en 2024), il est habituellement composé principalement des annulations de titres sur exercices antérieurs (38,6 K€ en 2025).

La mise en place de la taxe d'habitation sur les logements vacants a entraîné des demandes de dégrèvements dont la charge pour la Ville s'est traduite par le reversement sur l'exercice 2025 d'une partie du produit perçu en 2024, soit 321 K€.

1.2. RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes **totales** de la section de fonctionnement (comprenant les recettes d'ordre) s'élèvent à 73 403 583,31 € en réalisation, pour une prévision de 72 014 932 €, soit un taux de réalisation de 101,9 %, hors excédent antérieur reporté et produits de cessions.

Les recettes réelles de fonctionnement (recettes encaissées hors produits de cession) sont réalisées pour 72 335 009,10 €, en évolution positive de + 1 430 K€ soit + 2 %

ANALYSE DES PRODUITS PAR NATURE

1.2.1. PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES (chapitre70)

Les produits des services, du domaine et ventes diverses comprennent notamment les redevances et les recettes d'utilisation du domaine et les produits des prestations de services fournies par la collectivité (crèches, restauration scolaire, etc.).

Ces produits, d'un montant de 5 988 816,97 € (contre 5 932 798,50 € en 2024) sont en légère hausse de + 56 K€ (+ 0,9 %) et représentent 8,3 % des recettes en 2025.

Les principales hausses ce chapitre concernent :

- Le remboursement par les concessionnaires de travaux réalisés par la Ville pour leurs comptes (+ 48 K€) ;
- Le remboursement par le CCAS, dans le cadre de sa gestion des centres sociaux, de frais (informatiques, loyer centre social des Vennes, etc.) pris en charge par le budget principal (+ 44 K€).

Cette évolution est toutefois minorée par le changement d'imputation comptable des recettes de charges de locations à la demande du comptable, qui entraîne le transfert de 95 K€ vers le chapitre des autres produits de gestion (ci-dessous).

A périmètre constant (hors ces transferts), ce chapitre évolue globalement de + 237 K€, soit + 4,1 %

1.2.2. FISCALITE LOCALE, IMPOTS ET TAXES (chapitres 731 et 73)

Les recettes de ce poste s'élèvent à 47 605 083,49 €, elles sont en baisse de 0,9 % (- 366 K€) et représentent 65,8 % des recettes réelles de fonctionnement. Elles se décomposent en 2 chapitres :

a) Impôts et taxes :

Le chapitre des impôts et taxes, composé uniquement de l'attribution de compensation versée par Grand Bourg Agglomération, est réalisé à hauteur de 11 615 921,36 €. Il apparait en baisse de 293 K€ par rapport à 2024 du fait de la non reconduction du Fonds de solidarité exceptionnel versé en 2024 par Grand Bourg Agglomération à ses communes membres et qui avait représenté 445 K€ pour la Ville.

Le taux de réalisation de ce chapitre "impôts et taxes" est de 100 %.

b) Fiscalité directe locale

Le chapitre 731 est en légère baisse de 0,2 % (- 73 K€), il s'élève à 35 989 162,13 €, représentant 49,7 % des recettes réelles de fonctionnement.

- le produit des impôts directs (taxes sur le foncier bâti et non bâti, taxe d'habitation sur les résidences secondaires et taxe d'habitation sur les logements vacants) pour 32 430 314 € (rôle général) est en baisse de 100 K€ (- 0,3 %) par rapport à 2024. Cette évolution s'explique principalement de la manière suivante :
 - Le produit de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) est en baisse pour la seconde année consécutive (- 342 K€) pour atteindre 411 K€. Par ailleurs, et comme pour le produit 2024, le produit 2025 de la taxe d'habitation sur les logements vacants fera l'objet d'un remboursement partiel par la Ville en 2026, à hauteur de 149 K€. Ces régularisations sont liées à une actualisation des bases par l'Etat depuis deux ans, notamment suite à des demandes d'exonérations. Le produit net pour la Ville s'élèvera donc à 262 K€ pour l'année 2025.
 - La mise en place par l'Etat d'une nouvelle exonération de Taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires accordée notamment au profit des associations. Ce dispositif engendre une perte de produit de 264 K€, mais fait par ailleurs l'objet d'une nouvelle compensation fiscale par l'Etat (voir chapitre 74 ci-dessous).
 - Dans le même temps, le produit de la taxe foncière bâtie est en hausse de 754 K€. Cette évolution s'explique par celle des bases fiscales, résultant à la fois de leur évolution physique et de la revalorisation forfaitaire des locaux industriels et d'habitation au niveau de l'inflation constatée en novembre 2024, soit + 1,7 %.
- les rôles supplémentaires de taxes foncières (régularisation de produits d'imposition relative à des exercices antérieurs), réalisés pour un montant de 110 K€ ; sont en diminution de 102 K€ par rapport à 2024.
- les droits de place s'élèvent à 254 352 € (+ 28 K€ par rapport à 2024).
- la taxe sur l'électricité, avec un produit de 825 015 € est quasi stable (- 0,6 %).
- la taxe locale sur la publicité extérieure est réalisée pour 454 007 € (- 31 K€).
- la taxe afférente aux droits de mutation d'un montant de 1 449 901 € augmente légèrement de 157 K€ après avoir connu une baisse importante en 2024 (- 979 K€) en lien avec l'évolution du marché immobilier.

Le taux de réalisation de ce chapitre "fiscalité directe locale" est de 100,8 %.

1.2.3. DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 74)

Ces produits, d'un montant de 15 678 705,91 € sont en hausse de + 449 K€ (+ 3 %) et représentent 21,7 % du total des recettes réelles de la section. Leur taux de réalisation est de 104,9 %.

A l'intérieur de ce poste, on trouve :

- la dotation forfaitaire, part principale de la dotation globale de fonctionnement, pour un montant total de 5 148 275 €, elle diminue de 0,3 % (- 17 K€).
- la dotation nationale de péréquation, pour un montant de 241 098 € (- 14,2 K€)
- la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, autre composante de la dotation globale de fonctionnement, pour un montant de 3 291 278 € progresse de 7,5 % (+ 228 K€) par rapport à 2024 en raison de la majoration de l'enveloppe nationale.
- la dotation générale de décentralisation, avec un montant de 153 808 € de même niveau que celui perçu en 2024 .
- les allocations compensatrices relatives à la fiscalité directe pour 1 879 654 € augmentent de 347 K€ (+ 22,6 %) dont 264 K€, correspondent à la nouvelle compensation de Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (voir ci-dessus).
- les subventions diverses qui représentent un montant global de 4 696 762,92 € (contre 4 874 368,21 € en 2024) sont en baisse de - 178 K€ principalement du fait d'un changement d'imputations à la demande du comptable , consistant à transférer la participation de GBA aux charges de centralité (en matière de restauration universitaire et de subventions à l'AGLCA) et le remboursement des fluides sur le chapitre des autres charges de gestion courante (ci-dessous), expliquant la baisse de ce chapitre pour - 255 K€.

Par ailleurs, dans le cadre de la candidature Capitale française de la culture, la Ville avait perçu exceptionnellement en 2024 une recette de l'Etat à hauteur de 100 K€ qu'on ne retrouve pas cette année.

En revanche, les subventions reçues d'organismes tels que CITEO et ALCOME dans le cadre des actions de propreté urbaine sont en hausse de + 130 K€, essentiellement du fait d'un décalage dans l'encaissement de ces recettes (la majeure partie de ces recettes ont, en effet, été encaissées sur 2025, l'année 2024 étant la première année de mise en œuvre du dispositif).

Le FCTVA : la Ville bénéficie, depuis 2018, d'une subvention de l'Etat au titre de la TVA payée sur les réparations et l'entretien des bâtiments imputés en section de fonctionnement dont le montant s'est élevé à 47 K€ en 2025 (- 8 K€).

1.2.4. AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (chapitre 75)

Ces produits s'élèvent à 1 798 694 € contre 1 197 192,70 € en 2024, en forte hausse de + 600 K€ (+ 50,1 %) liée principalement aux modifications d'imputations qui entraînent des transferts vers ce chapitre pour des montants actualisés à hauteur de + 473 K€ (voir chapitres 70 et 74 ci-dessus) et d'une recette de location exceptionnelle cette année pour 133 K€ perçue dans le cadre d'un bail à construction avec la JL Bourg.

Ils comprennent notamment :

- les revenus des immeubles (+ 348 K€ par rapport à leur niveau de 2024) pour 1 281 797,74 €. Cette hausse s'explique d'une part par le transfert de +160 K€ lié à la réimputation des recettes charges de location et d'autre part par le premier loyer versé par la SASP JL Bourg Basket au titre du Centre Sport Santé SANA, conformément au bail à construction signé à l'été 2025 (délibération du 23 juin 2025). A noter que la Ville percevra sur le reste de la durée du bail (99 ans au total) un loyer de 7 K€ par an indexé sur l'indice du coût de la construction publiée par l'INSEE.
- les charges de centralité versées par Grand Bourg Agglomération, qui ont également fait l'objet d'une modification d'imputation comptable et sont par ailleurs en hausse de +59 K€ du fait de l'évolution du coût des denrées alimentaires pour la restauration universitaire et d'un rattrapage sur l'année 2024, pour un montant total de 313 629,25 €
- les redevances versées par la Scène de musique actuelle pour 68 955,67 €
- l'occupation du domaine public de la chaufferie bois pour des montants très proches de ceux de 2024.

A périmètre constant (hors transferts liés aux changements d'imputation), ce poste évolue de + 188 K€.

1.2.5. PRODUITS EXCEPTIONNELS ET REPRISES SUR PROVISIONS **(chapitres 77 et 78)**

Avec un total de 531 736,23 €, ce chapitre connaît une forte baisse (- 474 K€), qui s'explique notamment par la réalisation de recettes moins élevées qu'en 2025 de cessions mobilières et immobilières (- 502 K€).

1.2.6. ATTENUATION DE CHARGES (chapitre 013)

Ce chapitre comprend principalement les remboursements de charges de personnel (indemnités de sécurité sociale, remboursement d'agents détachés, etc.). Les recettes, variables d'une année à une autre, sont réalisées à la hausse en 2025 (+ 225 K€), pour un montant de 814 586,02 € (contre 598 997,59 € en 2024 et 708 208,86 € en 2023).

La hausse de ce chapitre est le fruit d'une combinaison de facteurs : hausse du nombre tickets restaurants et de leur valeur (+ 1 € par ticket), meilleur suivi des indemnités journalières et remboursement de trop versés de cotisations.

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1. ANALYSE PAR CHAPITRE DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les immobilisations (intégrant les participations en capital et les créances dans le cadre des acquisitions foncières par l'établissement public foncier local) sont réalisées en dépenses et en mouvements réels à un niveau qui reste important (17 M€), après les niveaux record (21 M€) atteints en 2022 et 2024. Des reports de crédits sur l'exercice 2026 figurent à hauteur de 4 862 K€.

Les dépenses d'équipement réalisées sur l'exercice 2025 consistent en :

2.1.1 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES A DES TIERS (chapitre 204) : 697 K€

La principale subvention est versée à Grand Bourg Agglomération pour 660 K€, en application de la convention de remboursement des frais du service commun de l'informatique

2.1.2 AUTRES IMMOBILISATIONS : immobilisations corporelles et incorporelles (études, acquisitions, installations et travaux : chapitres 20, 21 23, 26 et 27)

Les autres dépenses d'équipement se répartissent entre les frais d'études (100 K€), les immobilisations corporelles, acquisitions, installations et aménagements (7 448 K€), des travaux (8 697 K€) et des participations en capital des créances dans le cadre d'acquisitions foncières par l'EPFL.

Ces dépenses ont porté sur les principales opérations suivantes :

➤ **Les bâtiments :**

- NPNRU du Pont-de-Chèvres (études, acquisitions foncières, subventions et travaux) notamment acquisitions foncières, Pôle social, aménagements de voirie et espaces publics	1 124 K€
- travaux rénovation énergétique sur bâtiments confiés à la SPL efficacité énergétique (GS Jarrin et Brou, Daudet et Peloux)	3 039 K€
- co-cathédrale Notre Dame	2 166 K€
- rénovation et extension de la Tannerie	605 K€
- autres travaux et études récurrents sur bâtiments (scolaire, gymnases, sociaux, administratifs...)	2 051 K€

➤ **Les espaces publics et voiries :**

- parc de la Madeleine (parc, déconstruction St Joseph et réhabilitation chapelle)	470 K€
- renaturation de l'Allée de Challes	635 K€
- requalification voiries des Vennes	328 K€
- végétalisation des espaces publics	210 K€
- aménagement urbain du boulevard Charles de Gaulle	877 K€
- autres travaux, études et matériel de voirie (dont trottoirs, chaussées, voirie, sécurité, accessibilité, ouvrages d'art...)	1 606 K€
- débitumisation et rénovation des cours d'écoles	244 K€
- éclairage public et feux tricolores dont passage en LEDs	537 K€
- espaces verts rénovation et entretien de terrains (de sports, le golf, Bouvent, jardins)	182 K€
- petits aménagements de proximité (espaces de jeux, espaces convivialité croix blanche, mobilier et massif végétalisé square basilique, végétalisation skate parc Tannerie ...)	139 K€
- vidéoprotection	114 K€

➤ **Le matériel de travail, acquisitions et divers :**

- mobilier urbain	305 K€
- matériel de transport, engins, matériels et outillages techniques	904 K€
- matériel de bureau, matériels et mobiliers des services	400 K€
- acquisition, restauration œuvres d'art	47 K€

2.1.3 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (chapitre 16)

Les réalisations de ce chapitre s'élèvent à 4 180 K€.

Cette somme est décomposée de la manière suivante (2 postes principaux) :

- remboursement de la dette propre de la Ville, soit 3 599 K€
- remboursement de la dette SPL, soit 454 K€.

2.1.4 TRAVAUX REALISES POUR LE COMPTE DE TIERS

Ces travaux sont mandatés à hauteur 302 K€ en 2025 concernant essentiellement les travaux de l'allée de Challes (282 K€), qui font l'objet d'une refacturation progressive aux tiers concernés.

2.2 ANALYSE PAR CHAPITRE DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

2.2.1 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (chapitre 10)

Avec un produit de 9 247 K€ (contre le record de 11 889 K€ de 2024 et 6 717 K€ affecté en 2023), ce chapitre se répartit essentiellement entre les trois postes suivants :

➤ fonds de compensation de la TVA	2 358 K€
➤ taxe d'aménagement	964 K€
➤ reprise du résultat 2024 reporté en investissement (excédents capitalisés)	5 916 K€

2.2.2 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (chapitre 13)

Les subventions d'équipement sont réalisées à hauteur de 7 293 263,95 K€ (contre 3 573 K€ en 2024 et 6 661 K€ en 2023) dont 2 828 K€ pour les travaux de rénovation isolation des bâtiments scolaires (programmation 3), 866 K€ pour les travaux du NPNRU Pont des Chèvres et 832 K€ sur le Pont de Lyon. Une somme de 4 480 K€ figure en restes à réaliser.

Parmi les réalisations, on peut noter les subventions d'équipement :

- versées par Grand Bourg Agglomération pour 3 829 K€, en particulier, dans le cadre des travaux sur le Pont de Lyon (832 K€), NPNRU Pont des chèvres pour le resto du cœur (518 K€) et les travaux confiés à la SPL Efficacité Energetique sur les bâtiments scolaires (Jarrin, Brou Daudet et Peloux) pour 1 778 K€ ;
- versées par l'État et ses établissements nationaux pour 959 K€ en particulier pour les travaux d'amélioration du bâti (pour 164 K€), de l'Allée de Challes (230 K€) et les travaux (confiés à la SPL efficacité énergétique) sur les groupes scolaires Jarrin et Brou (242 K€) et Daudet Peloux (129 K€) ;
- reçues de l'Etat dans le cadre de la dotation de soutien à investissement local pour 253 K€ notamment dans le cadre de travaux de voirie (requalification des Vennes, aménagement du boulevard Charles de Gaulle) pour 107 K€ , le parc de la Madeleine (50 K€) et la modernisation du Marché Couvert (42 K€) ;
- reçues de l'Agence de Rénovation Urbaine (ANRU : 214 K€) principalement pour les travaux sur le boulevard H. Herriot dans le cadre du projet NPNRU Pont des chèvres (211 K€) ;
- versées par le Département pour 551 K€, principalement dans le cadre des travaux de rénovation thermique des groupes scolaires (Jarrin, Brou, Daudet et Peloux) et la restauration de l'Eglise Notre Dame (200 K€) ;
- versées pour 420 K€ par l'Union Européenne (FEDER) concernent principalement les travaux sur les bâtiments scolaires Jarrin et Brou ;
- le produit des amendes de police (circulation routière de l'année 2023) s'est élevé à 508 K€.

2.2.3 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (chapitre 16)

4 M€ d'emprunt ont été réalisés sur l'exercice 2025 (dont 2 M€ de reports de 2024 sur 2025).
L'encours de la dette au 31/12/2025 se maintient au même niveau que l'an dernier (et que 2023) soit 41,1 M€.

2.2.4 REMBOURSEMENT DE TRAVAUX REALISES POUR LE COMPTE DE TIERS

Ces recettes concernent essentiellement les travaux de l'allée de Challes (226 K€), opération réalisée en lien avec le syndicat Reyssouze et Affluents ainsi que Grand Bourg Agglomération.

Les résultats de l'exercice (soldes comptables en fonctionnement et en investissement)

Le **résultat comptable de l'exercice** (section de fonctionnement dont opérations d'ordre) s'élève à 6 556 K€ et le **résultat cumulé** (intégrant le résultat antérieur reporté en fonctionnement, soit 1 M€) ressort à 7 556 K€.

La section d'investissement présentant un **besoin de financement** de 3 402 K€, le résultat de la section de fonctionnement sera affecté au financement de la section d'investissement pour couvrir ce solde négatif.

Le reliquat du résultat de fonctionnement (4 154 K€), donnera lieu à affectation complémentaire pour 3 154 M€ en investissement, permettant la poursuite de la maîtrise de notre endettement. Le solde de 1 M€ est conservé en section de fonctionnement pour couvrir d'éventuels aléas dans le contexte d'incertitudes sur le contexte national et international.

BUDGET AERODROME

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes	182 312,42	Recettes	59 481,35
Dépenses	182 312,42	Dépenses	68 404,46
= RESULTAT DE L'EXERCICE	0,00	= SOLDE D'EXÉCUTION	- 8 923,11
+ résultat antérieur reporté	0,00	+ solde antérieur reporté	+ 30 778,49
= résultat cumulé	0,00	+ solde des restes à réaliser	- 7 160,00
RESULTAT A AFFECTER	0,00	SOLDE NET	+ 14 695,38

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le remboursement du capital de la dette réalisé pour 45 K€ (idem qu'en 2024) constitue, avec les dépenses d'équipement (22,3K€ consistant notamment en travaux d'aménagements des constructions), les principales réalisations en dépenses réelles.

Les dotations aux amortissements, réalisées pour 59,5 K€ constituent la principale réalisation en recettes d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	PREVU	REALISE	ECART
DEPENSES	+ 187 010,00	+ 182 312,42	- 4 697,58
RECETTES	+ 187 010,00	+ 182 312,42	- 4 697,58

DEPENSES

Les dépenses réelles de fonctionnement sont réalisées à 96,3 %, pour un montant de 122 ,8 K€. Elles sont réalisées pour presque le même niveau qu'en 2024.

La rémunération du délégataire (83,6 K€), soit + 0,2 K€ (hausse contractuelle) et les taxes foncières (13,4 K€) constituent la part la plus importante des dépenses de fonctionnement de ce budget, à laquelle s'ajoutent les charges courantes (énergie, achat de fournitures, entretien, etc.) et les charges financières (6 K€).

Les dotations aux amortissements des immobilisations (59,5 K€) qui sont des opérations d'ordre budgétaire se maintiennent quasiment à leur niveau de 2024 (58,8 K€).

RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement qui sont réalisées à 97,5 % des prévisions pour 181,2 K€, sont proches de leur niveau de 2024 (+ 1,4 K€)

Elles sont principalement constituées des produits de location pour 49,5 K€ (+ 0,8 K€) et de subventions d'équilibre du budget principal Ville, d'une part, à hauteur de 94,1 K€ (+ 4,4 K€ après une baisse en 2024 de 3,8 K€), et de Grand Bourg Agglomération d'autre part, pour 28 K€ (- 2 K€).

BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes	710 629,43	Recettes	297 323,87
Dépenses	670 674,74	Dépenses	208 967,53
= RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 39 954,69	= SOLDE D'EXÉCUTION	+ 88 356,34
+ résultat antérieur reporté	+ 716 356,79	+ solde antérieur reporté	+ 149 353,58
= résultat cumulé	+ 756 311,48	+ solde des restes à réaliser	- 63 559,32
RESULTAT A AFFECTER	+ 756 311,48	SOLDE NET	+ 174 150,60

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est réalisée pour 69,2 K€ en dépenses réelles.

DEPENSES

Les dépenses d'équipement, réalisées pour 40,7 K€, consistent principalement en l'acquisition de matériels d'équipement de parkings. Il subsiste, dans ce cadre, une somme de 63,7 K€ portée en reports de crédits 2025 sur 2026.

Le remboursement du capital de la dette est réalisé à hauteur de 28,5 K€ (28,5 K€ en 2024).

RECETTES

Comme l'an dernier, l'autofinancement de la section de fonctionnement (297,3 K€) constitue la principale réalisation en recette de cette section.

Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit sur ce budget depuis 2019.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Les dépenses réelles sont réalisées à hauteur de 373,4 K€ en 2025 (+ 2,3 K€) et sont constituées principalement :

- de charges à caractère général pour 179,4 K€ (- 2,8 K€) ;
- de charges de personnel réalisées pour 189,7 K€ (182,2 K€ en 2024) ;
- de charges financières réalisées pour 2,7 K€ (3,2 K€ en 2024).

La dette de ce budget au 31 décembre 2025 s'élève à 152,9 K€ (contre 181,4 K€ en 2024).

RECETTES

Les recettes réelles s'élèvent à 570,9 K€ (contre 601,2 K€ en 2024 et 589,6 K€ en 2023), en baisse par rapport à 2024, du fait du décalage de certains versements.

Le produit de stationnement, qui constitue la principale recette de fonctionnement de ce budget annexe, est réalisé pour 552,5 K€ ; réalisation proche de celle de 2024 (548,9 K€)

BUDGET LOTISSEMENTS

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes	3 193 636,80	Recettes	3 116 679,61
Dépenses	3 193 636,80	Dépenses	3 264 055,04
= RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 0,00	= SOLDE D'EXÉCUTION	- 147 375,43
+ résultat antérieur reporté	+ 1 770 449,30	+ solde antérieur reporté	- 633 168,37
= résultat cumulé	+ 1 770 449,30	+ solde des restes à réaliser	
RESULTAT A AFFECTER	+ 1 770 449,30	SOLDE NET	- 780 543,80

La majeure partie des inscriptions et des réalisations correspond à des écritures d'ordre dans le cadre de la comptabilité de stocks de terrains.

En matière de dépenses réelles :

- les dépenses d'aménagement des terrains de l'exercice 2025 sont réalisées pour 67,8 K€ et les charges financières pour 4,6 K€ ;
- le remboursement de l'emprunt est réalisé à hauteur de 75 K€.

Côté recettes réelles : il n'a pas été constaté de recette de vente de terrains sur cette exercice, ni de recours à l'emprunt.

BUDGET SERVICES FUNERAIRES

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes	49 214,17	Recettes	0,00
Dépenses	48 059,18	Dépenses	0,00
= RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 1 154,99	= SOLDE D'EXÉCUTION	0,00
+ résultat antérieur reporté	+ 26 219,29	+ solde antérieur reporté	+ 23 619,59
= résultat cumulé	+ 27 374,28	+ solde des restes à réaliser	
RESULTAT A AFFECTER	+ 27 374,28	SOLDE NET	+ 23 619,59

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Les dépenses réelles sont réalisées pour un montant de 48,1 K€ (+ 12,9 K€ par rapport à 2024).

Elles sont constituées principalement du remboursement (au budget principal) de charges de personnel pour 34,8 K€ et de participations aux frais d'une mini-pelle (utilisée à 80 % pour le fossoyage et achetée sur le budget principal) à hauteur 11 K€.

RECETTES

Le produit du fossoyage est réalisé à hauteur de 49,2 K€ (+ 0,8 K€).

BUDGET ENERGIES RENOUVELABLES

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes	11 122,53	Recettes	10 800,44
Dépenses	11 923,50	Dépenses	6 130,80
= RESULTAT DE L'EXERCICE	- 800,97	= SOLDE D'EXÉCUTION	+ 4 669,64
+ résultat antérieur reporté	+ 19 104,08	+ solde antérieur reporté	+ 18 678,56
= résultat cumulé		+ solde des restes à réaliser	
RESULTAT A AFFECTER	+ 18 303,11	SOLDE NET	+ 23 348,20

Le produit de la vente d'électricité produite grâce aux panneaux photovoltaïques (11,1 K€) du groupe scolaire Saint Exupéry, du gymnase Henri Villard et de la MCC, auquel s'ajoute le résultat excédentaire de 2024 affecté en fonctionnement pour 18,7 K€ permet la prise en charge du remboursement du capital de l'emprunt de l'exercice pour 6,1 K€ et des dotations aux amortissements pour 10,8 K€.